

Protection des photos et sécurité des galeries

Engagements et bonnes pratiques destinés à protéger les photographies scolaires accessibles en ligne.

Document de travail. Cette version organise les obligations identifiées mais ne constitue pas une consultation juridique. Elle doit être adaptée aux contrats réels entre l'établissement, le photographe et la plateforme, puis validée par un professionnel du droit avant mise en production.

À COMPLÉTER : renseigner l'identité juridique du vendeur, de l'éditeur, de l'hébergeur, du responsable de traitement, du DPO ou contact RGPD et du médiateur de la consommation.

1. Galerie non publique

Les photographies sont accessibles dans un espace privé. Elles ne sont pas destinées à être référencées par les moteurs de recherche ni partagées par une URL publique permanente.

2. Accès individualisé

- Chaque famille reçoit un mot de passe ou un QR code lié aux photographies autorisées.
- Les jetons temporaires expirent ; le mot de passe manuel reste soumis à la campagne.
- Les contrôles sont réalisés côté serveur, y compris lorsqu'une URL est modifiée volontairement.
- Les espaces parents, écoles, photographes et administrateurs sont séparés.

3. Affichage protégé

- Les aperçus peuvent être redimensionnés et marqués « La Photo de Nono ».
- Un watermark déjà présent n'est pas superposé lorsqu'il est détecté de manière fiable.
- Les en-têtes interdisent l'indexation et limitent la mise en cache des médias protégés.

4. Confidentialité attendue des familles

La sécurité dépend aussi de la conservation du code. Un parent doit signaler immédiatement un code perdu, diffusé ou reçu par erreur et ne pas republier les photos de groupe sans respecter le droit à l'image de tous les enfants représentés.

5. Accès professionnels

Les comptes professionnels doivent être nominatifs, limités au besoin d'en connaître et supprimés lorsqu'ils ne sont plus nécessaires. Les actions sensibles et incidents doivent être tracés selon une durée proportionnée.

À COMPLÉTER : documenter les mesures techniques réellement déployées : chiffrement au repos et en transit, sauvegardes, journalisation, revue des habilitations, tests de restauration et gestion des correctifs.

6. Incident ou violation de données

Toute suspicion d'accès indu, erreur de rattachement, perte de support ou diffusion non autorisée doit être signalée immédiatement. L'organisme responsable évalue le risque et applique les obligations de documentation, notification à la CNIL et information des personnes lorsqu'elles sont requises.

À COMPLÉTER : indiquer un canal d'urgence sécurité et l'organisation d'astreinte.

7. Suppression et fin de campagne

La fermeture de la galerie déclenche les règles documentées de suppression ou d'archivage. La capacité technique de stockage ne justifie jamais une conservation illimitée.

Références officielles

- [Circulaire n° 2003-091 du 5 juin 2003 - La photographie scolaire](#)
- [Règlement \(UE\) 2016/679 \(RGPD\)](#)
- [CNIL - Les durées de conservation des données](#)

Les liens ci-dessus étaient accessibles à la date du document. Les textes en vigueur et la situation contractuelle réelle doivent être contrôlés avant publication définitive.

PROJET À VALIDER
DOCUMENT PROVISOIRE